



EDITORIAL

L'efficacité du Fonds d'Adaptation

par Smita Nakhooda et Nella Canales Trujillo

Le Fonds d'Adaptation a testé de nouvelles approches en matière de gestion du financement climatique. Les ressources du Fonds proviennent, en partie, d'un prélèvement de 2% sur les réductions d'émissions certifiées (REC) du Mécanisme de Développement Propre (MDP), qui a pour but de servir de source de financement plus «prévisible» plutôt que de dépendre continuellement de la bonne volonté des pays développés Parties à verser des contributions volontaires. Les pays en développement ont une représentation majoritaire au Conseil d'administration du FA (69%), avec des sièges réservés aux représentants des Pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID). Les



''arrangements avant-gardistes liés à l'accès direct» au Fonds, espérait-on, pouvaient réduire les coûts et la complexité de l'accès aux fonds internationaux, ainsi que le renforcement de la participation des pays en développement aux programmes soutenus par des

fonds internationaux sur le climat. Ces innovations ont pour but d'aider le Fonds à avoir des «résultats visibles et tangibles» qui augmentent l'adaptation et la résilience des pays en développement.

Mais dans quelle mesure le Fonds d'adaptation a été efficace?

L'ODI a récemment réfléchi sur l'expérience du FA à ce jour, tenant en compte l'efficacité de la dimension organisationnelle du FA (les processus par lesquels les fonds sont dépensés), ainsi que les premiers éléments de résultat qui émergent des projets et programmes qu'il a financés.

Contenu

| | |
|--|---|
| ■ Editorial | 1 |
| ■ The Adaptation Fund facts and figures | 2 |
| ■ Lettre aux Ministères des Finances des pays développés | 3 |
| ■ Résumé des décisions adoptées par le Conseil du Fonds d'adaptation à sa 21e réunion | 4 |
| ■ Informations générales sur le FA | 5 |
| ■ Résumé de la Conférence des ONG du FA du 1er Juillet 2013 | 5 |
| ■ Pauvreté urbaine, besoins et mesures d'adaptation: le cas du projet du fonds d'adaptation a dar es salam en tanzanie | 6 |
| ■ Accès direct pour les plus vulnérables – une nouvelle approche à tester en Afrique du Sud | 7 |
| ■ Atelier régional du Réseau des ONG du FA en Amérique centrale | 8 |

Une gouvernance transparente et l'accent mis sur l'apprentissage

La légitimité du FA est bien documentée, en particulier par rapport aux gouvernements des pays en développement. Au fil du temps, le Fonds a établi des processus de prise de décision relativement productifs, et a évolué pour fonctionner d'une manière très transparente. C'est en partie à cause du vif intérêt que les parties prenantes de la société civile ont placé dans ses actions. Alors que l'espace formel réservé à la société civile dans sa prise de décision est limitée, les modèles informels de coopération ont évolué. Les membres du Conseil du FA ont désormais de manière officielle des rencontres avec les représentants de la société civile et ces rencontres font partie des réunions du Conseil. Les analyses que les organisations de la société civile ont pu fournir sur l'avancement du programme et les impacts probables semblent avoir été appréciées par les administrateurs du Fonds ainsi que les membres du Conseil d'administration. Le Fonds a également établi un précédent en travaillant en partenariat avec une diversité de parties prenantes au niveau des pays. Les organisations de la société civile ont travaillé à la fois avec les gouvernements et les entités de mises en œuvre sainsi que les agences d'exécution de projets. À leur tour, des efforts ont été consentis dans le développement de lignes directrices visant l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration de programmes et propositions pour lesquels un financement est recherché, dans l'espoir que des processus inclusifs appuieront l'orientation sur les besoins des populations les plus vulnérables. Bien qu'il existe plusieurs exemples de l'implication du secteur privé dans les programmes du FA, dans l'ensemble, les acteurs du secteur privé ont été moins engagés dans les opérations du Fonds ou dans les programmes qu'il a soutenus. Cependant, il y a des possibilités pour un engagement plus proactif des acteurs du secteur privé dans les efforts visant à soutenir les actions concrètes d'adaptation. Le Fonds a également mis un accent particulier sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, ayant établi un cadre de résultats bien avant que les premiers projets ne soient approuvés.

Travailler avec les institutions locales et renforcer les capacités des institutions

Dans tous les programmes un accent est mis sur le local, et de nombreux programmes visent à associer les institutions locales. De nombreux financements du FA sont orientés vers de petits projets à travers une variété d'approches, y compris le soutien aux programmes de micro-finance au niveau communautaire. Les premiers rapports suggèrent, dans certains cas, qu'il peut être difficile de rendre ces structures opérationnelles. Il sera nécessaire de vérifier si les approches ainsi prises en charge sont évolutives et reproductibles. La plupart des programmes incluent des efforts pour renforcer les politiques sous-jacentes, les lois et les règlements qui permettront de renforcer la capacité d'adaptation. Toutefois, les premières données suggèrent que la mise en œuvre de ces éléments de projet est complexe. Dans certains pays, les développements politiques ont rendu difficile des progrès rapides sur ces aspects de la mise en œuvre des programmes.

Renforcer l'appropriation

Le FA a cherché à s'assurer que les propositions reçues s'inscrivent bien en droite ligne avec les politiques et priorités nationales et reflètent l'implication la plus large des parties prenantes. L'accès direct a été considéré comme un moyen important de renforcer l'appropriation, signalant la volonté de travailler en partenariat direct avec les institutions basées dans les pays en développement. Cependant, toutes les institutions de mise en œuvre (qu'elles soient nationales ou multilaté-

rales), doivent être capables de travailler avec les institutions d'exécution au sein des gouvernements et à l'intérieur des pays pour soutenir une approche coordonnée dans l'utilisation de la finance climatique pour répondre aux besoins nationaux d'adaptation. L'expérience du FA montre dans quelle mesure il est complexe de s'assurer que tous les principaux acteurs nationaux se sont « appropriés » les initiatives d'adaptation.

du prix du carbone. Le Fonds est de plus en plus tributaire des contributions volontaires des pays développés. Les revenus du MDP sont susceptibles de diminuer encore plus dans le court terme, étant donné que les URCE en provenance des PMA sont exemptés des prélèvements pour l'adaptation. Cependant l'UE, qui constitue le plus grand marché pour les URCE, ne va désormais acheter que les nouvelles URCE des Pays les Moins Avancés.

La mobilisation des ressources est un défi considérable

Cependant, la mobilisation des ressources pour le FA a constitué un défi considérable. Les revenus provenant de la monétisation des URCE ont été beaucoup plus faibles que prévu initialement, en raison de la chute

| Le Fonds d'Adaptation : Faits et chiffres | | |
|---|----------------------|---|
| Etat des projets | | |
| Projets complets approuvés | 29 | Argentine, Uruguay, Sénégal, Cambodge, Colombie, Îles Cook, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Géorgie, Honduras, Jamaïque, Liban, Madagascar, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Nicaragua, Pakistan, Îles Salomon, Sri Lanka, Samoa, Tanzanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Turkménistan, Mali |
| Concepts de projets approuvés | 17 | Argentine, Belize, Bénin, Îles Cook, Salvador, Fidji, Géorgie, Guatemala, Madagascar, Maurice, Myanmar, Niger, Paraguay, Pérou, Samoa, Seychelles, Tanzanie, Uruguay |
| Décisions de financement (projets complets) | \$US. 198.03 million | |

| Institutions de mise en œuvre accréditées | | |
|---|----|---|
| Institutions Nationales de Mise en œuvre (INM) : accès direct | 15 | Sénégal, Jamaïque, Uruguay, Bénin, Afrique du Sud, Belize, Rwanda, Jordanie, Kenya, Argentine et Mexique, Argentine, Inde, Costa Rica, Maroc, Chili |
| Multilatérales | 10 | BAD, FIDA, PNUD, PAM, Banque Mondiale, OMM, IABD, BAD, BOAD, UNESCO |
| Régionales | 2 | Banque Ouest Africaine de Développement (CEDEAO); Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) |

| Ressources du fonds en Fidéicomis du FA | |
|--|--|
| Obtenues à travers la monétisation des réductions des émissions certifiées (REC) | Situation au 31 mai 2013 : \$US. 188.240.000 |
| Contributions volontaires des pays développés | Situation au 31 mai 2013 : \$US. 134.500.000 |

| Décisions de financement | Total | Projets des IMM en cours de traitement | IMM |
|---------------------------------------|----------------------|--|--------|
| Décisions de financement pour les INM | \$ US 28.68 million | Guatemala | (PNUD) |
| Financement disponible pour les IMM | \$ US 112.79 million | Cuba (PNUD) | (PNUD) |
| Décisions de financement pour les IMM | \$ US 150.13 million | Seychelles (PNUD) | (PNUD) |
| Financement disponible pour les IMM | \$ US 3.63 million | Ouzbékistan (PNUD) | (PNUD) |
| | | Belize (BM) | (BM) |
| | | Ghana (PNUD) | (PNUD) |
| | | Mali (PNUD) | (PNUD) |

Le Réseau du FA tient à remercier la Suède pour sa contribution de 100.000.000 SEK, la Suisse pour ses 3.000.000 CHF de don, le Royaume-Uni pour sa promesse de 10.000.000 Livres. Il encourage également les autres pays riches en particulier la Finlande, la France, le Japon, l'Allemagne et la Norvège à faire de même.

Réseau des ONG du FA et d'autres 80 OSC du Nord et du Sud

M. X
Ministère des finances
Annexe II

Objet: Demande aux pays développés d'allouer des ressources au Fonds d'adaptation

Cher Monsieur : X

Le Fonds d'adaptation est unique, il est l'un des fonds climatiques les plus innovants, et a réalisé des progrès impressionnants en quelques années. Aujourd'hui, à cause des forces du marché qui ont réduit ses flux envisagés de revenus, le Fonds d'adaptation a besoin de votre soutien.

En trois ans, le Fonds d'adaptation - créé au titre du Protocole de Kyoto - a été un pionnier dans la construction d'un instrument efficace et transparent de financement de l'adaptation climatique ciblée, qui aide directement les pays en développement les plus vulnérables. Ses principaux succès sont les suivants:

- accréditation de 27 Institutions de mise en œuvre, dont quinze (15) sont des institutions nationales en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- approbation de 28 projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement vulnérables;
- réponses spécifiques aux besoins des communautés les plus vulnérables ;
- intégration de la participation active de la société civile ;
- l'accès direct au financement de l'adaptation accordé à des Institutions Nationales et Régionales de Mise en œuvre accréditées (INM et IRM) ;
- adoption de cycles de projets accélérés, simplifiés et efficaces ;
- promotion du renforcement des capacités dans les pays en développement vulnérables, y compris ceux qui ont peu d'accès au financement international lié à l'adaptation ;
- l'appropriation et la responsabilité des projets au niveau des pays;
- le maintien d'un haut niveau de transparence, au point que le Fonds est maintenant classé comme le plus transparent des fonds pour le climat par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) ;
- l'accent mis sur les résultats, la mesure du rendement et l'utilisation de la gestion axée sur les résultats pour suivre les indicateurs clés, y compris l'intégration du genre et l'adoption d'une stratégie de gestion des connaissances qui favorise les leçons apprises tout au long du cycle de financement, de l'accréditation à la conception du projet, en passant par sa proposition et sa mise en œuvre.

Malgré ces progrès importants, le Fonds d'adaptation est confronté à de graves difficultés financières. Sa principale source de revenus - la vente des réductions d'émissions certifiées (REC / crédits carbone) à réaliser à travers un prélèvement de deux pour cent sur les projets de Mécanisme de Développement Propre - a considérablement diminué en raison de changements sur le marché du carbone.

Les ventes d'URCE ont chuté de 100 millions de dollars US en 2010 à 18 millions de dollars en 2012, et continuent de chuter. Les prévisions pour la période de 2013-2020, aux prix actuels du marché de 0,16 \$ US par tonne, sont d'environ 8 millions de dollars.

Sans contributions supplémentaires, le Fonds d'adaptation ne sera pas en mesure de répondre aux besoins croissants de financement de l'adaptation dans les pays vulnérables.

Le Conseil du Fonds pour l'adaptation a fixé un objectif de collecte de fonds de 100 millions de dollars US d'ici à la fin de cette année. L'atteinte de cet objectif est essentiel - elle permettra de s'assurer que les pays en développement vulnérables continueront de bénéficier des caractéristiques innovantes et nécessaires du Fonds.

Nous exhortons les pays développés à offrir des contributions nettement plus élevées pour le Fonds d'adaptation, de l'ordre de 150 millions de dollars, et les promesses de dons devraient au plus tard être faites à la COP19 à Varsovie. Ce financement permettrait d'envisager des perspectives plus sûres pour l'année prochaine.

Le Réseau des ONG du FA et 80 autres ONG à travers le monde encouragent donc fortement les pays développés à allouer des ressources financières nouvelles et additionnelles au Fonds d'adaptation aujourd'hui, en envoyant un signal fort de soutien à cet instrument essentiel de financement de l'adaptation aux changements climatiques, et ce en suivant l'exemple d'autres pays qui ont récemment réagi de cette manière.

► Pour toute question, s'adresser à : Alpha Kaloga kaloga@germanwatch.org

Résumé des décisions adoptées par le Conseil du Fonds d'adaptation à sa 21e réunion

par Alpha O. Kaloga (Germanwatch)

Du 3 au 4 juillet 2013, le Conseil du Fonds d'adaptation (AFB), l'organe directeur du FA, a tenu sa 21e réunion à Bonn. Comme d'habitude avant chaque réunion du FA, ses deux comités – le Comité d'éthique et des finances (CEF) et le Comité d'examen des projets et programmes (CEPP) se sont réunis deux jours avant la réunion plénière pour examiner les points de l'ordre du jour qui leur sont assignés.

En ce qui concerne l'accréditation des institutions de mise en œuvre, qu'elles soient nationales, régionales ou multilatérales, le Conseil du FA a pris note du rapport du Panel d'accréditation, qui, conformément à son mandat, est chargé d'examiner les demandes des institutions de mise en œuvre par rapport aux normes fiduciaires du Fonds. Après avoir dûment examiné si les documents présentés par les requérants répondent à l'exigence d'accréditation, le Panel a recommandé au Conseil du FA d'accréditer l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) comme Entité Régionale de Mise en œuvre (ERM)¹. Par contre il n'a pas recommandé l'accréditation de deux entités nationales de mise en œuvre (ENM). Le FA a ainsi plus tard suivi cette recommandation, en approuvant l'accréditation de l'IRM. L'OSS est maintenant la deuxième ERM accréditée par le Conseil, après la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)². Les autres demandes d'accréditation n'étaient pas assez solides pour répondre aux normes fiduciaires établies par le FA, des normes nécessaires pour gérer et mettre en œuvre des projets financés par le FA.

Le CEPP a présenté au Conseil du FA le rapport de sa réunion et a fait des recommandations en ce qui concerne les décisions de financement des projets et programmes soumis au FA ainsi que celles liées aux questions relatives à la mise en œuvre des projets financés par le FA.

En résumé, sept propositions (dont cinq complètement développées et deux propositions de concepts) ont été soumises au Secrétariat du FA pour demander le financement au cours de cette réunion. Suite à la recommandation du Comité d'examen, le Conseil du FA a décidé d'approuver les deux concepts de projet soumis par l'Institut national de la biodiversité de l'Afrique du Sud (SANBI), agissant en tant qu'Institution Nationale de Mise en œuvre (ENM).

Le premier concept de projet vise à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et augmenter la capacité de résilience et d'adaptation des établissements ruraux et péri-urbains et des petits agriculteurs dans les zones productives. Le deuxième concept présenté par SANBI est un programme de petites subventions, qui vise à faciliter et permettre des réponses locales aux changements climatiques.

Ce mécanisme a le potentiel d'apporter une nouvelle dimension au débat autour de l'accès direct, puisqu'il permettra la dévolution de la mise en œuvre des actions au niveau de la base, mais aussi d'habiliter SANBI à superviser et à prendre les décisions de financement. SANBI semble être engagé à permettre aux organisations de base de décider elles-mêmes des mesures d'adaptation urgentes qui sont d'une importance capitale de leur point de vue. Pour nous, c'est une évolution intéressante de toute la modalité d'accès direct. Les modalités d'accès direct ne devraient pas être réduites à l'accès direct des institutions nationales au financement international, mais plutôt comme une modalité qui vise à décentraliser, non seulement la décision de financement, mais aussi la fonction d'exécution au niveau du terrain.

En plus de ces deux propositions de concepts d'Afrique du Sud, le Conseil du FA a approuvé un projet complet. Ce projet a été présenté par le gouvernement du Mali, à travers le PNUD qui agit comme EMM. Ce projet du Mali ne sera pas financé immédiatement, en attendant la disponibilité des fonds pour les projets EMM.

L'objectif du Conseil du FA de mettre les projets approuvés dans le pipeline, c'est de s'assurer que l'allocation budgétaire cumulée pour le financement de projets présentés par les ENM ne dépasse pas 50 pour cent du total des fonds disponibles pour les décisions de financement au début de chaque session. Il était nécessaire d'affecter des fonds pour les ENM et de veiller à ce que le FA continue de rester dans ses caractéristiques innovantes de promotion et d'opérationnalisation de l'accès direct. Actuellement, huit projets (y compris celui du Mali) ap-

prouvés sont en attente dans le pipeline. Cette décision cruciale a été motivée par la crainte ressentie par les membres du Conseil du FA que si aucune mesure n'est prise par le Conseil, il est probable que la plupart des fonds en fidécommiss du FA, seront utilisés pour mettre en œuvre des projets EMM. Etant donné la mise en place du pipeline, la question que l'on peut se poser c'est pourquoi, malgré les 15 ENM accréditées à ce jour contre 10 EMM accréditées, les projets et programmes approuvés pour être mis en œuvre par les ENM sont à la traîne (4 sur 29) par rapport aux projets des EMM. Quelles sont les raisons de la réticence des ENM à soumettre des projets au FA ou quelles sont les difficultés rencontrées par les ENM, quand il s'agit de présenter de bons projets qui répondent aux critères de financement des projets fixés par le FA.

Ces questions pertinentes ont été souvent soulevées à la fois par le Panel d'accréditation et par le CEPP. Ces deux groupes étaient d'accord qu'aider les ENM à la fois dans le processus d'accréditation et dans la formulation et la préparation de bonnes propositions est d'une importance vitale.

D'autre part, des questions intéressantes ont émané de la discussion entre les membres du Conseil du FA en ce qui concerne le statut des projets EMM en pipeline, à savoir comment traiter ces projets, une fois que les ressources nécessaires pour le financement auront été rassemblées, une fois que le projet a été approuvé et est resté en attente dans le pipeline pendant plus d'un an ou deux. Après quelques années, ces projets sont-ils encore à jour ou doivent-ils être mis à jour, pour répondre véritablement aux impacts des changements climatiques qui sont d'une évolution rapide. En conséquence, le Conseil a décidé de demander aux EMM susceptibles de recevoir un financement, de reconformer la validité de leurs propositions et l'adéquation des fonds demandés, dans les 60 jours, une fois que les ressources seront disponibles. En outre, le Conseil a prié le Comité d'examen de discuter des options pour le financement du pipeline à sa 13e session, suite à la suggestion exprimée par certains membres, d'explorer des financements extérieurs pour des projets dans le pipeline et la nécessité de sensibiliser les bailleurs de fonds climatiques que certains projets entièrement développés ont été approuvés et ont besoin d'être financés d'urgence.

Parmi les questions qui ont émergé au cours de cette discussion et les préoccupations exprimées par certains membres, le Conseil a décidé de lancer un programme visant à soutenir les activités de préparation pour un accès direct ainsi que pour la soumission de projets de haute qualité. En conséquence, le Conseil du FA a demandé au secrétariat de préparer un document avec des options pour un tel programme et devant être examiné lors de sa 22e réunion. Ces décisions pourraient être perçues comme des précurseurs de tendances, puisqu'elles vont ouvrir de nouvelles perspectives pour le FA et permettre de tirer des leçons dans le cadre des activités de préparation et de création d'un environnement propice qui sont en haut de l'agenda du Fonds vert pour le climat (FVC).

En ce qui concerne les questions abordées dans le CEF, il est intéressant de mentionner que le Conseil a adopté une politique de communication et de licence officielle, avec un calendrier de mise en œuvre prévoyant la publication de données conformes à la norme IITA en Septembre 2013. Cette décision exprime une fois de plus la volonté du FA à promouvoir sa position en tant que fonds transparent au sein des institutions multilatérales de financement du climat qui ont été évaluées³.

En outre, le Conseil a examiné l'application des garanties environnementales et sociales, en vue d'éviter les répercussions négatives des projets ou programmes financés par le FA. En conséquence, le Conseil a décidé de lancer un appel public à commentaires sur la proposition par les parties prenantes avant le 23 Septembre 2013, demandant au Secrétariat d'incorporer les observations reçues et d'élaborer une proposition pour l'opérationnalisation de la politique susmentionnée pour la prochaine réunion du Conseil.

Du point de vue du Réseau des ONG du FA, le dialogue régulier entre la société civile et les membres du Conseil du FA constituait comme

¹ <http://www.oss-online.org>

² <http://www.boad.org>

³ Les derniers classements publiés par Publish What You Fund dans le cadre de sa Campagne mondiale pour la transparence de l'aide met le Fonds d'adaptation «au premier rang des institutions de financement du climat évaluées» et 17e parmi 72 organismes d'aide en tout. Voir <https://adaptation-fund.org/media/aid-transparency>

d'habitude l'un des points saillants de la réunion du Conseil. A ce dialogue, les membres du Réseau des ONG du FA ont présenté une lettre à l'intention des pays riches, signée par plus de 80 ONG du Nord et du Sud, demandant aux pays capables de le faire, de promettre d'allouer plus de ressources au FA. De plus, le Réseau des ONG du FA a présenté ses points de discussion, qui résument les principales observations de la société civile sur les questions devant être examinées à la réunion du FA. Les membres du Conseil ont remercié les OSC pour tous les efforts, mais surtout pour l'atelier organisé une journée avant, qui à leur avis a été fructueuse et instructive.

Informations générales sur le FA

par Alpha O. Kaloga (*Germanwatch*)

Le FA est un fonds établi en vertu du Protocole de Kyoto, et a été créé pour aider les pays en développement vulnérables Parties au Protocole à financer des projets et programmes concrets d'adaptation. En d'autres termes, le FA est destiné à mettre en œuvre des solutions urgentes et novatrices qui réduisent les pressions économiques et environnementales causées par les changements climatiques.

Comment fonctionne-t-il ? En raison de son caractère unique et la façon d'accéder à ses ressources, la génération de revenus ou ses sources de financement, sa gouvernance et sa structure juridique, le Fonds d'adaptation a reçu une attention considérable de la part de la communauté climatique internationale⁴.

Accès direct: Le FA est le premier fonds parmi tous les fonds internationaux, qui a mis en œuvre l'accès direct au financement climatique. Actuellement, le FEM est en train de finaliser le processus d'accréditation de nouvelles institutions pour servir en tant qu'«Agences de projets du FEM». Les Agences d'exécution de projets du FEM sont censées avoir un accès direct à ces ressources⁵. Le Fonds vert pour le climat (FVC) est actuellement en train d'examiner également ses modalités d'accès, ce qui permettra au FVC de canaliser ses ressources grâce à un accès direct et amélioré⁶.

L'accès direct est la manifestation de la conversion en réalité de la notion de renforcement des capacités, par lequel les pays en développement réalisent leurs propres actions et par le biais de leurs propres institutions. L'accès direct est en fait la caractéristique novatrice du FA.

Dans le cadre du FA, il décrit les modalités de financement, ce qui simplifie et accélère le processus par lequel les ressources sont canalisées vers les pays en développement par le biais des institutions nationales. Plus précisément, le Conseil du FA offre deux possibilités pour accéder à ses ressources. Dès lors, les pays en développement éligibles peuvent décider d'utiliser le service d'une institution de mise en œuvre multilatérale ou régionale - accès intermédiaire - ou désigner une institution nationale comme Institution Nationale de Mise en œuvre. Toutes les entités, nationales, régionales et multilatérales doivent répondre aux normes fiduciaires et de gestion saine fixées par le Conseil du FA. Ces normes fiduciaires constituent la crédibilité du Conseil et garantissent que l'argent va donner le résultat pour lequel il a été décaissé. Les ENM accréditées sont en charge de la gestion et de la mise en œuvre des projets et programmes de leurs pays, et sont les bénéficiaires directs des financements. Jusqu'à présent, 15 ENM (voir le tableau ci-dessus) ont été autorisées à recevoir de l'argent du Fonds d'adaptation.

Modalité de financement: Le FA n'est pas un fonds d'aide au développement traditionnel, mais plutôt un fonds axé sur la demande, financé grâce à un mécanisme de financement innovant. Les revenus du Fonds proviennent principalement d'un prélèvement de 2 pour cent des recettes du Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto (MDP). Jusqu'ici, le mandataire du Fonds - la Banque mondiale - a généré des revenus de 188 240 000 dollars depuis le début du programme de monétisation des ventes de CER en mai 2009. Les estimations des fonds disponibles jusqu'en 2020 issus de la monétisation des URCE pour le Fonds d'adaptation sont d'environ 152 millions de dollars en 2020⁷.

Structure de gouvernance : Le FA est régi par le Conseil du FA, qui travaille sous l'autorité de la Conférence des Parties à qui il rend compte. Assisté par un secrétariat, le Conseil du FA est l'organe directeur du FA. Il est en charge de la mise en œuvre des politiques stratégiques et des

lignes directrices ainsi que de la supervision des projets. Il est composé de 16 membres et de leurs suppléants, dans une grande majorité en provenance des pays en développement. L'esprit d'ouverture et de travail constructif au sein du Conseil transparaît dans le processus de prise de décision, qui l'a caractérisé jusqu'ici par consensus.

Dossier spécial : sur les besoins des personnes les plus vulnérables

Le Conseil du FA a décidé de la priorité stratégique d'accorder une attention particulière aux besoins particuliers des communautés⁸ les plus vulnérables, à travers un processus de consultation complet, y compris la liste des intervenants consultés, avec une référence particulière aux groupes vulnérables, y compris les considérations de genre⁹. Ceci est important pour assurer l'appropriation et la durabilité des projets financés par le FA.

Communication d'informations transparentes et mode de travail

Le Fonds d'adaptation a fonctionné et fait la promotion de la transparence et de la responsabilité. Par conséquent, il a pris des mesures importantes pour assurer que le public puisse accéder facilement aux informations relatives à ses activités. Toutes les réunions du Conseil sont ouvertes aux observateurs, et sont diffusées en direct sur le site Web du Fonds d'adaptation. Toutefois, les minutes ne sont pas enregistrées et mises à la disposition du public après les réunions. En outre, le Conseil autorise le public à commenter les propositions soumises au FA pour le financement, avant l'examen de ladite proposition, afin de permettre un large éventail de parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations et de relever certaines lacunes de cette proposition.

Afin de mettre en œuvre les activités nécessaires pour assurer la pleine conformité avec les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), le Conseil a adopté récemment une politique de communication et de licence officielle, avec un calendrier de mise en œuvre prévoyant la publication de données conformes à la norme IITA en septembre 2013. Enfin, le Conseil organise également une concertation régulière avec la société civile en marge de la réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Au cours du dialogue avec les OSC, celles-ci ont été saisies de la possibilité de donner leurs points de vue et faire des contributions sur des documents ou des questions de l'ordre du jour de chaque réunion. Cependant, il n'existe jusqu'à présent aucun rôle actif réservé aux OSC tel que proposer un élément de l'ordre du jour ou prendre la parole quand il s'agit de discuter des questions spécifiques qu'elles jugent essentielles.

Résumé de la Conférence des ONG du FA du 1er Juillet 2013

2 juillet 2013 Réunion du Conseil du Fonds d'adaptation

par Petre Williams-Raynor Panos (*Caraiibes*)
et Alpha O. Kaloga (*Germanwatch*)

Plus de 60 personnes se sont présentées à la conférence de la société civile pour échanger sur le thème: «Adaptation aux changements climatiques pour les plus populations vulnérables : les leçons apprises du Fonds d'adaptation et au-delà».

Plus de 15 intervenants ont fait des présentations sur une variété de sujets - de la «Création d'une sécurité alimentaire résiliente au climat pour les pauvres: principaux défis, options et implications pour le

⁴ GCCA UNDP 2010: Adaptation Fund: Exploring the gender dimensions of climate finance mechanisms, Novembre 2010 par le Programme des Nations Unies pour le Développement. <http://www.adaptationlearning.net/sites/default/files/Adaptation%20Fund%20final%202010.pdf>

⁵ <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/Accreditation.pdf>

⁶ http://www.gcfund.net/fileadmin/00_customer/documents/pdf/B-04_05_BMF_Access_Modality_11Jun13.pdf. Ou Voir: para 47 de l'Instrument de Gouvernance du FVC.

⁷ Rapport conjoint du Secrétariat et du mandataire sur l'état des réserves: <https://www.adaptation-fund.org/content/joint-report-secretariat-and-trustee-status-pipeline-1>

⁸ Instructions révisées pour la préparation d'une demande de projet / programme Financement Chapitre B p.5 <http://www.adaptation-fund.org/sites/default/files/REVISED%20INSTRUCTIONS%20FOR%20PREPARING%20A%20REQUEST%20FOR%20PROJECT%20FUNDING.pdf>

⁹ *ibid.* Chapitre H p.7



De gauche à droite : Bruno Bandao, TI, Bettina Koelle (Indigo) Hans-Olav Ibrekk, président du Conseil d'administration du FA, Alexander Froede, GIZ

financement de l'adaptation» à « L'adaptation aux changements climatiques pour les populations urbaines pauvres : leçons apprises du Fonds d'adaptation et pour le FA» et «Accès direct au FA et au FVC : appropriation renforcée pour de meilleurs résultats ou des risques accrus».

Des études de cas intéressantes, tant du point de vue des organisations (Programme alimentaire mondial, ICLEI et Université des Nations Unies) que des pays (Cambodge, Népal et Tanzanie) ont été partagées en vue de tirer quelques enseignements.

Dans cette perspective, le Réseau des ONG du FA s'est retrouvé bénéficiaire de toutes ces informations stimulantes qui peuvent servir à chacun dans son organisation de gestion de projet et dans son pays.

A la fin de la journée, il y avait en effet, un certain nombre de leçons qui pouvaient inspirer une action immédiate ou, à tout le moins, servir de source d'inspiration pour les prochaines étapes quand il s'agira de questions relatives à l'accès direct au financement des changements climatiques et de l'adaptation et ses liens avec des thèmes comme la sécurité alimentaire.

Messages clés:

- Il est nécessaire d'adopter une approche qui pourrait donner aux gens la possibilité de faire les bons choix quant à leur sécurité alimentaire, et plus particulièrement, à travers des projets soutenus qui leur montrent quoi, quand et où planter, la création de systèmes d'alerte précoce et de prévision saisonnière.
- Il y a le besoin de structures / mécanismes de responsabilité pour s'assurer que les acteurs locaux bénéficient des projets dans la réalité et que le renforcement des capacités a effectivement lieu.
- Une collaboration efficace exige une communication permanente, la revue et l'ajustement des rôles et responsabilités, certainement quand il s'agit de l'émergence des INM et la mise en œuvre ultérieure de leurs projets, une fois approuvés, en l'occurrence par le Conseil du FA.
- Les approches collaboratives nécessitent du temps et un investissement considérable
- Les approches conjointes nécessitent une attention sur le plan de la collaboration à la fois verticale et horizontale. La collaboration multipartite exige des négociations et des échanges permanents.
- Le FA a fourni d'importantes leçons à partir desquelles d'autres fonds, notamment le FVC peut lui-même se baser. Cela va au-delà de l'architecture en matière de d'accès direct au financement, par exemple, la responsabilisation et la transparence.
- Le FA a lui-même quelques leçons importantes qu'il peut tirer de l'engagement direct continu avec les parties prenantes au niveau local à travers les réseaux de la société civile sur la façon d'améliorer ses processus tout en s'adaptant pour répondre aux besoins réels des pays en développement.

Pauvreté urbaine, besoins et mesures d'adaptation: le cas du projet du fonds d'adaptation a dar es salam en tanzanie

par Fazal Issa ForumCC, Tanzanie

Dar es Salam est la plus grande ville de Tanzanie avec une population de plus de 4 millions de personnes. C'est une ville côtière et tropicale avec des températures moyennes comprises entre 25°C et 35°C. 70% de sa population vit dans des quartiers spontanés et 50% des habitants de ces quartiers informels vivent avec un revenu moyen inférieur à US \$ 1 par jour.

Ces faits sont un important point de départ pour discuter de la vulnérabilité de la ville aux changements climatiques puisque les réponses / stratégies d'adaptation doivent prendre en compte ces questions pour répondre aux menaces posées par les changements climatiques et pour répondre aux besoins des populations urbaines à faible revenu.

Dar es Salam est exposée à un large éventail de menaces climatiques, qui comprennent la hausse du niveau de la mer et l'érosion côtière, les inondations, la hausse des températures, la sécheresse et la pénurie d'eau et la perturbation de la production d'hydroélectricité. Ces problèmes sont exacerbés par de mauvaises conditions socio-économiques et environnementales causées par le faible niveau de croissance économique, la mauvaise gestion du processus d'urbanisation et des services sociaux inadéquats.



Inondations à Dar es Salam en 2011

Face à ces menaces, il y a des besoins d'adaptation considérables et ceux-ci peuvent être regroupés en trois grands domaines, à savoir des changements sociaux, scientifiques et d'infrastructures :

- les changements sociaux d'adaptation sont principalement liés à l'éducation et au renforcement des capacités. Il y a une large sensibilisation sur les changements climatiques au niveau du gouvernement central (dirigé par le Bureau du Vice-Président, Division de l'environnement (VPO - DoE), mais cela est rarement répercuté au niveau des autorités locales et au niveau communautaire.
- changement scientifique pour l'adaptation : Les questions de sensibilisation doivent être soutenues par des investissements dans l'information scientifique. Les implications précises des changements climatiques, y compris des estimations détaillées des variations de température, de l'élévation du niveau de la mer et des changements dans les précipitations à Dar es Salam ne sont pas bien connues, mais elles nécessitent d'être élaborées si elles doivent être utilisées comme base pour la planification.
- changement dans les infrastructures : des investissements importants sont nécessaires dans les infrastructures pour s'adapter à Dar es-Salam d'autant plus que les menaces qui pèsent sur la ville viennent de la mer. S'adapter à de futures hausses du niveau de la mer nécessite une variété de réponses, y compris l'ingénierie «dure» (construction de digues), l'ingénierie «verte» (protection et expansion des mangroves), et l'ingénierie «soft» (réponses sociales telles que la retraite). Les infrastructures sont également nécessaires pour réduire l'incidence des inondations : les tuyaux et les canaux pour détourner des eaux pluviales à la mer ont été construits dans

les années 1950 et sont insuffisantes pour la demande actuelle. En outre, les nouveaux bâtiments doivent être construits de telle façon qu'ils puissent faire face aux calamités, maintenir des températures plus froides en raison du réchauffement et en même temps utiliser moins d'énergie.

Le projet du FA en Tanzanie a été approuvé en décembre 2011 et a démarré en octobre 2012. Le projet de 5 ans d'une valeur de 5 millions de dollars est mis en œuvre dans deux districts de Dar es-Salaam (Ilala et Temeke) et vise à «réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance, des écosystèmes, des infrastructures et de l'économie en Tanzanie à travers la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes et urgentes».

Le projet a été divisé en 3 composantes que sont:

- Composante 1 : S'attaquer aux impacts des changements climatiques sur les infrastructures et les établissements humains clés. Cette composante se concentre sur les mesures «dures» que sont la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures côtières.
- Composante 2 : Gestion intégrée des zones côtières fondée sur les écosystèmes. Ce volet porte sur les mesures «vertes» que sont la réhabilitation de l'écosystème côtier pour la résilience climatique.
- Composante 3: Connaissances, surveillance des côtes et liens politiques. Ce volet porte sur la construction des connaissances existantes et disponibles, les preuves scientifiques et les études techniques afin de générer des connaissances sur les politiques.

Par conséquent, s'il est bien mis en œuvre, le projet doit réduire les impacts négatifs de l'élévation du niveau de la mer et des inondations sur les infrastructures et les établissements côtiers. Il a également pour but de réhabiliter les écosystèmes côtiers et de mettre en œuvre et faire progresser la connaissance des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation.

Pour parvenir à de tels résultats, l'implication des communautés vulnérables dans les sites du projet est très importante et puisque le Forum CC Tanzanie est partenaire du Réseau des ONG du FA, il sera crucial de faciliter une telle participation des communautés vulnérables dans l'ensemble du processus ainsi qu'une meilleure mise en œuvre du projet.

Accès direct pour les plus vulnérables - une nouvelle approche à tester en Afrique du Sud

par Bettina Koelle Indigo Development and Change South Africa

Le FA est un mécanisme de l'ONU soutenant des projets d'adaptation portant sur les groupes les plus vulnérables par le biais d'un mécanisme d'accès direct. Cependant, il est souvent difficile de définir clairement le terme «accès direct» et transfert direct à une institution nationale, cela n'implique pas nécessairement que les groupes vulnérables dans le pays en question bénéficieront directement de ces fonds. L'INM d'Afrique du Sud, SANBI, explore de nouvelles possibilités pour garantir un meilleur accès direct des groupes vulnérables au financement de l'adaptation.

Afin de préparer la note conceptuelle du projet, SANBI a organisé un atelier de consultation des parties prenantes en octobre de l'année dernière afin de déterminer les orientations stratégiques pour la formulation d'idées de projets à soumettre au FA. L'une des orientations clairement émergentes c'est la nécessité d'un financement à petite échelle pour soutenir les stratégies d'adaptation sur le terrain.

Une grande variété de notes conceptuelles très intéressantes ont été présentées à la suite du premier appel à propositions de SANBI et ont montré l'éventail des projets d'adaptation possibles à travers le pays et la nécessité de disposer de mécanismes de financement efficaces pour aider les groupes vulnérables à s'adapter face à divers facteurs de stress - y compris la variabilité et les changements climatiques. Afin d'assurer que les projets identifiés seront éligibles à un financement du FA, il était crucial de prendre en considération les critères du FA, les priorités de financement nationaux sud-africains (tels que définies dans le processus de consultation et les politiques nationales) et les exigences techniques spécifiques du Conseil du FA.



Les groupes vulnérables sont souvent porteurs d'idées innovantes, mais n'ont pas les moyens de mettre leurs idées d'adaptation en pratique. Un mécanisme de petites subventions peut soutenir ces processus créatifs d'adaptation.

Le processus de sélection a été difficile - et a été soutenu par le Comité de pilotage de l'INM sud-africain composé des représentants de SANBI, DEA, la Commission nationale de la planification, du Trésor et des représentants de la société civile à travers le Réseau des ONG du FA.

L'équipe de l'INM a réussi à élaborer deux notes conceptuelles qui pourraient devenir des projets pilotes innovants d'adaptation pour les sud-africains et au niveau international:

- Un mécanisme de petites subventions pour des projets d'adaptation dans les municipalités de Mopani et de Namakwa (le financement requis est d'environ 2 millions de dollars): une approche novatrice pour promouvoir l'accès direct au financement de l'adaptation, et
- Le projet du bassin versant du Grand uMngeni (le financement requis est d'environ 8 millions de dollars): il porte sur une approche intégrée de l'adaptation menée par le gouvernement local.

Les deux concepts de projets ont été approuvés par le Conseil du FA et sont maintenant en train d'être développés en propositions complètes. Ce processus comprendra de nouvelles consultations avec les parties prenantes afin de renforcer les propositions finales. Il est envisagé de soumettre les propositions pour une approbation finale en 2014.

L'accès direct au financement de l'adaptation constitue un moyen crucial pour soutenir les communautés les plus vulnérables dans leurs efforts déterminés à développer des stratégies d'adaptation. Toutefois, il est souvent difficile de s'assurer que la capacité locale est suf-



Les moyens d'existence durables doivent tenir compte des connaissances locales, du système social et de la modélisation scientifique. Les solutions intégrées vont bien au-delà de l'assistance technique pour s'adapter aux changements climatiques.

fisamment développée pour élaborer et mettre en œuvre des projets d'adaptation. Une autre difficulté c'est de développer un mécanisme de petites subventions qui fera en sorte que la plus grande part du financement atteint réellement les communautés les plus vulnérables - et n'est pas dépensée sur les mécanismes de gestion de projets coûteux.

Le développement des concepts complets des projets comprendra la poursuite des processus de consultation des parties prenantes, y compris les processus participatifs impliquant activement les groupes vulnérables dans le développement des projets. C'est un processus difficile - mais, peut-être que ce projet deviendra une nouvelle approche pour l'accès direct au financement de l'adaptation.

Atelier régional du Réseau des ONG du FA en Amérique centrale

par Evelyn Rodriguez, Fundación Vida

L'«Atelier régional des ONG d'Amérique centrale sur le Fonds d'adaptation» a eu lieu dans la ville de Tegucigalpa, au Honduras les 29 et 30 mai 2013. Les objectifs de cet atelier étaient de faire connaître le Réseau des ONG du FA ainsi que de présenter le FA, son fonctionnement et ses perspectives d'avenir. La réunion s'est aussi efforcée d'accroître les capacités de plaider à l'égard du financement de l'adaptation dans les pays d'Amérique centrale et de partager les expériences et les leçons apprises avec le FA au Honduras, au Nicaragua et en Jamaïque.

Les ONG participant à l'atelier étaient Panos Caraïbes (Jamaïque), CEDARENA (Costa Rica), ANCON (Panama), Fundación solaire (Guatemala), PRISMA (El Salvador), le GWP Centroamerica, Germanwatch (Allemagne, hôte) et la Fundación Vida (Honduras, hôte). Dans l'ordre du jour de l'atelier, les participants ont appris la situation actuelle en ce qui concerne les mécanismes de financement du climat et les différentes modalités pour y accéder. Ce genre d'information est important pour les ONG et les organisations de la société civile, en particulier en Amérique centrale. Cela leur permettrait de mieux les préparer à comprendre l'évolution des négociations et peut-être de demander un financement dans le cadre des mécanismes. En outre, l'expérience de Panos Caraïbes avec le FA leur a été présentée ainsi que le soutien dont l'Institut de planification de la Jamaïque a fait l'objet dans le cadre de son processus d'accréditation en tant qu'INM pour l'accès direct aux financements du FA.



Visite de terrain dans les zones du projet à Tegucigalpa (Honduras)

De même, lors de l'atelier un examen rapide des projets en cours d'exécution au Nicaragua et au Honduras a été fait. Les deux projets ont été présentés selon les études de cas soumis l'an dernier au Réseau des ONG du FA par la Fundación Vida et Humboldt Center (Nicaragua). Cependant, puisque l'atelier a eu lieu au Honduras, les participants ont eu l'occasion de mieux connaître le projet du Honduras en visitant quelques-unes des zones ciblées, en parlant aux bénéficiaires et en participant à certaines activités du projet.

Enfin, toutes les organisations ont considéré cet atelier du Réseau des ONG du FA comme une occasion de renforcer leurs capacités de plaider en faveur de l'adaptation dans leur pays et leur région. Les représentants des organisations non membres du réseau ont été invités à vérifier tous les détails concernant le Réseau ONG du FA sur le site web, à partager tout ce qui a été appris lors de l'atelier avec les membres des conseils d'administration de leurs organisations, et à demander à devenir membres du réseau.

Plus d'informations sur le réseau peuvent être trouvés à l'adresse:

www.af-network.org

Le site contient également des ressources telles que le projet Tracker, des projets du Fonds d'adaptation de GERMANWATCH, des bulletins d'information et rapports sur les réunions du Conseil du Fonds d'Adaptation ainsi que d'autres rapports.



Contact :

AF NGO Network, c/o Germanwatch
Alpha O. Kaloga, kaloga@germanwatch.org
www.af-network.org

Soutenu par :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Initiative internationale sur le climat.



Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne